

Il y a du reste dans la participation aux bénéfices, un élément qui échappe au contrôle des ouvriers et sur lequel les grèves ne peuvent avoir aucune influence : c'est l'entreprise, l'intelligence commerciale. Le *quantum* de la participation n'a d'autre valeur que celle qu'il produit : peu importe qu'il soit élevé si l'entreprise produit peu de bénéfices. Les ouvriers, avant d'entrer dans une fabrique, ne demanderont pas : quel est le *quantum* de la participation ? mais bien : à combien s'élève la part ? Et cette préoccupation ne sera pas un des moindres résultats du système, il habituera l'ouvrier à compter avec cet élément de bénéfices qu'une certaine école méconnaît aujourd'hui en prétendant que le travail a droit à la totalité de la plus-value qu'on tire de la vente de ses produits.

Pour que la participation soit efficace et donne son maximum d'avantages moraux et matériels, il faut que le patron qui l'adopte, l'applique d'une manière générale à tous ses ouvriers. Il peut imposer un stage, graduer les parts suivant le degré d'ancienneté, mais il doit, sous peine de perdre une grande partie des bénéfices qu'il espère retirer de la mesure, appeler tout son personnel à en bénéficier.

En établissant la participation dans sa maison, Leclaire l'avait restreinte au *noyau*, plus tard il admit les ouvriers auxiliaires au partage et voici, suivant le témoignage d'un des chefs actuels de la maison, quelles sont les circonstances qui amenèrent à modifier ses premières idées :

"Après les événements de 1870, un ouvrier étranger à la maison dit un jour à M. Leclaire : "Votre maison n'est qu'une boîte à petits patrons, parce qu'une partie seulement des ouvriers prend part au partage des bénéfices." Cette critique frappa M. Leclaire qui, à partir de ce moment, décida que tout le monde serait participant. Il y avait 350 ouvriers dont 150 seulement participaient dans les bénéfices.

"Lorsqu'un ouvrier du noyau faisait une observation à un ouvrier non participant, celui-ci lui répondait : Est-ce que tu crois que je vais me tuer pour te faire des bénéfices.

"Aujourd'hui que tout le monde est participant, tous les ouvriers sont d'accord ; il n'y a plus de jaloux et l'on travaille le plus possible."

"Cette question, cependant s'imposera peut-être un jour, si les conditions de la vie matérielle continuent à s'aggraver comme elles le font depuis quelques années."

Et soutenant toujours la même thèse, cet industriel disait au Congrès de la participation aux bénéfices :

"Quand nous avons fondé la participation nous avons dit à l'ouvrier : "Tu auras ta part dans les bénéfices." Nous n'avons pas ajouté : "Tu n'auras pas le droit d'en disposer."

"Mais la maison ne croit pas son rôle terminé avec le paiement de la part en espèces ; elle guide l'ouvrier dans son placement et stimule chez lui le goût de l'économie, en accordant certains avantages, à ceux qui économisent.

Cette question de l'emploi des fonds de la participation a toujours été un argument avancé par les adversaires du système. Dès 1872, Leclaire, pour défendre son œuvre, répondait à ce sujet, à un correspondant :

"Quant au mauvais emploi que les ouvriers auraient fait de la part des bénéfices qu'ils avaient reçue, une enquête a-t-elle eu lieu à cet égard ? Les ouvriers de Lyon doivent ressembler beaucoup aux ouvriers de Paris. La plupart gagnent à peine de quoi donner du pain à leur famille. Tous ces pauvres ménages manquent de linge et ne sont pas toujours bien vêtus. Mais si, recevant une aubaine en dehors de leur salaire, ils l'ont utilisée dans leur ménage à retirer du mont-de-pitié quelques mauvaises nippes, où est le mal ? Est-ce à dire qu'il n'y a pas de ces enfants perdus que la misère, le désespoir, des chagrins domestiques entraînent à des habitudes d'ivrognerie dont ils ne peuvent plus se défaire ? Loin de moi cette pensée ! car, dans notre maison, il en est qui sont tombés dans ce défaut. Mais prendre la génération actuelle, telle qu'elle est, et partir de là pour prétendre que la démoralisation doit se perpétuer, c'est un moyen que beaucoup emploient pour ne rien faire."

Leclaire avait raison. Les plus grands adversaires de la participation aux bénéfices sont ceux qui, sans l'étudier, ne veulent pas la pratiquer.

De tous les systèmes de participation aux bénéfices adoptés jusqu'ici, le système le plus pratique et le plus conforme aux idées qui régissent dans le monde industriel

"Le mode d'éducation des enfants a pour résultat d'enlever la personnalité à la famille.

"Ils sont tous élevés en commun. Ils passent de la nourricerie au pouponnat, puis de là aux écoles de l'usine. Ils y restent toute l'année et n'ont pas quinze jours de congé.

"La liberté de choisir d'autres écoles est refusée aux parents. Enfin, quoique au point de vue du droit, la famille soit parfaitement libre, elle subit au familistère une pression peu sensible en apparence, mais qui ne la laisse pas complètement maîtresse de sa vie morale et religieuse."

(à suivre.)

UN SALUT FRATERNEL

De tout cœur nous saluons nos amis les membres de la Société des Artisans canadiens-français de Montréal, réunis aujourd'hui même, 2 août, au parc Sohmer. Par la pensée nous prenons part à leurs agapes fraternelles, et nous les prions d'agréer l'expression des vœux que nous formons pour la prospérité toujours grandissante de leur société si éminemment catholique, si excellemment favorable aux vrais intérêts des classes ouvrières.

Le chef de famille a le devoir de garantir l'avenir des siens ; la Société des Artisans donne une assurance de vie à ses membres et ainsi les met en état de pouvoir protéger leurs familles même après leur mort. Mais ce n'est pas seulement que par la mort qu'un chef de famille manque aux siens : hélas ! trop souvent, un accident qui le blesse, une maladie qui le surprend, l'empêche de travailler. Le salaire cesse, les dépenses s'accroissent, les épargnes (s'il y en a)

direction de ses officiers actuels, elle peut compter l'avenir est à elle.

Qu'elle reçoive nos chaleureuses félicitations.

"FORESTIERS CATHOLIQUES"

Notre excellent confrère, le journal *Le Canadien* de St-Paul, Minnesota, Etats-Unis, publie ce qui suit :

"La Cour Hennepin No 153, de l'Ordre des Forestiers Catholiques, va de progrès en progrès.

"A la dernière séance, le 17 juillet courant, 16 membres nouveaux venaient grossir ses rangs, et elle a continuellement devant elle de nouvelles applications. Voici quels sont les noms de ces seize nouveaux Forestiers :—

"MM. C. Bazinet, A. F. Belisle, W. Paradis, S. Pratt, N. Verville, O. Cagné, N. Lemay, J. Faubert, G. Robert, G. Payette, E. L'Orange, D. Lachapelle, C. Pomerleau, J. Pleau, S. H. Cyrier, et Joseph G. Guimond.

"On les initiera le 1er jeudi du mois d'août prochain, le 7, dans la salle ordinaire des réunions de la Cour Hennepin, No 208, Avenue Centrale, au-dessus de la pharmacie Rose.

"La Cour Hennepin aura bientôt ses séances dans une nouvelle salle. Ses nouveaux quartiers seront dans le rez-de-chaussée de l'église Notre-Dame de Lourdes. Elle a souscrit la somme de \$75.00 pour défrayer le coût des réparations nécessaires.

"Les Forestiers de la Cour Hennepin No 153, ont l'avantage d'avoir de temps à autre au milieu d'eux, le Révd Père Soumis, qui réside à Birch Cooley, comté de Renville, Minn., l'un de membres les plus zélés de l'Ordre. Il s'est même fait jusqu'à présent un devoir d'assister à toutes les assemblées régulières, et dans le cours de la dernière, il lui est arrivé de faire un discours réellement remarquable au point de vue du fond et de la